

ABSENCE ET RETARD

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

JE M'ENGAGE :

... à envoyer mon enfant pour **7 h 15** parce que la surveillance n'est assurée qu'à partir de cette heure. Les enfants entrent en classe à **7 h 30**.

... à envoyer mon enfant pour **12 h 25** (primaire) tous les jours.

... à utiliser le stationnement réservé aux parents et le débarcadère de la rue St-Jean lorsque je viens reconduire mon enfant en auto.

Absences ou retards : aviser **avant 7 h 30** en téléphonant à l'école 450-492-3598, de l'absence, du retard ou du départ hâtif de votre enfant. Pour les retards, TOUS ceux qui ne sont pas motivés par le parent seront comptabilisés comme NON-MOTIVÉS.

Autorisation : remettre à mon enfant une autorisation signée pour dîner à l'extérieur ou pour quitter avec une autre personne.

